

# PLAN CANICULE

## DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF PAR UN TIERS

(Prévu à l'article I. 121-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

A retourner au C.C.A.S., 47 Place Oyon Oïon, 40390 SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

### RUBRIQUE 1 (1)

#### Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénoms : ..... Agissant en qualité de (2) :

représentant légal

médecin traitant

service d'aide à domicile

autre : ..... (préciser)

ou service de soins infirmiers à domicile

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

Nom : ..... Nom de jeune fille : ..... Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Téléphone : .....

en qualité de personnes âgées de 65 ans et plus (2)

en qualité de personnes âgées de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail (2)

en qualité de personne handicapée (2)

### RUBRIQUE 2 (3)

Mme/M. : .....

#### bénéficiaire de l'intervention

d'un service d'aide à domicile (2)

Nom de l'organisme : .....

Adresse / téléphone : .....

d'un service de soins infirmiers à domicile (2)

Nom de l'organisme : .....

Adresse / téléphone : .....

d'un autre service (2)

Nom de l'organisme : .....

Adresse / téléphone : .....

d'aucun service à domicile (2)

(1) les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives

### RUBRIQUE 3 (3)

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations  
 communiquées dans la présente demande.

Fait à ..... Le ...../201...

Signature :

#### DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

En cas de changement de résidence au sein de la commune, la personne inscrite sur le Registre Nominatif ou son représentant légal communique sa nouvelle adresse au Maire, Président du C.C.A.S.